



RAPPORT DU MAIRE SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER DE LA MUNICIPALITÉ POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2024

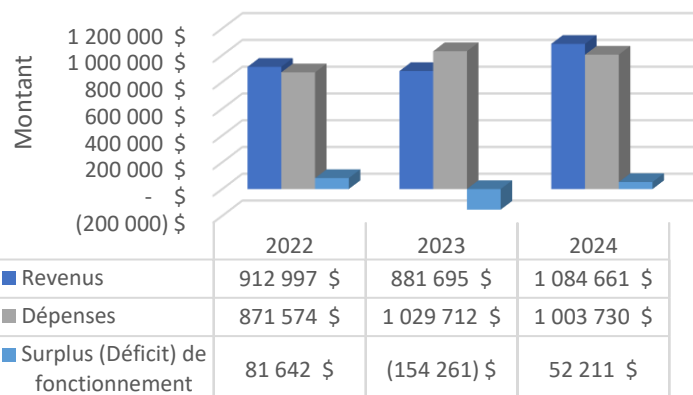
Chers collègues membres du conseil,
Chers citoyennes et citoyens de la municipalité de Saint-Athanase,
Mesdames et messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal* et de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, j'ai l'honneur de vous soumettre mon rapport sur les faits saillants du rapport financier de notre municipalité et du rapport du vérificateur externe, ainsi que celui relatif aux salaires des élus pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2024. Ce rapport, qui reflète le portrait financier de la municipalité pour l'année 2024, sera déposé et donc disponible pour consultation sur le site Internet de la Municipalité à www.saint-athanase.com et je vous invite à en prendre connaissance.

Les informations qui vous sont soumises proviennent du *Sommaire de l'information financière consolidée pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2024* déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Ce sommaire est établi à partir des données que l'on retrouve dans le *Rapport financier 2024 consolidé* de notre vérificateur externe, la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton.

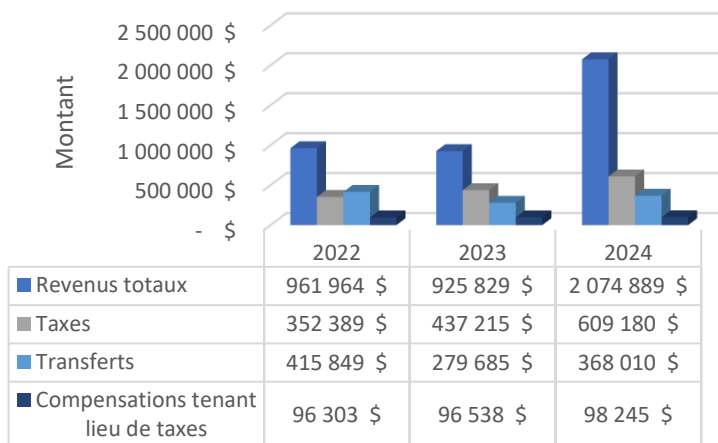
1) LES REVENUS ET LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Tableau 1 / Les revenus et les dépenses de fonctionnement



Comme l'indique le **Tableau 1**, l'on note une augmentation d'environ 23 %, par rapport à 2023, des revenus que retire la Municipalité comme, à titre d'exemples, les taxes municipales, les compensations tenant lieu de taxes, les subventions reçues, etc. Quant aux dépenses de fonctionnement, elles ont augmenté d'environ 2.5% par rapport à 2023. Ainsi, la Municipalité peut être fière de son surplus de 52 211 \$ suite à la vérification des comptes.

Tableau 2 / Revenus de fonctionnement



Tel que mentionné précédemment, les **revenus de fonctionnement** de la Municipalité ont augmenté d'environ 23 % en 2023 par rapport à l'année financière 2024. Plus en détails, comme l'indique le **Tableau 2**, l'on note une hausse d'environ 39% des revenus de taxes foncières, tandis que le montant des transferts (péréquation, subventions pour l'entretien du réseau routier, programme TECQ, etc.) est en augmentation d'environ 32 % par rapport à 2023.

Tableau 3 / Dépenses de fonctionnement

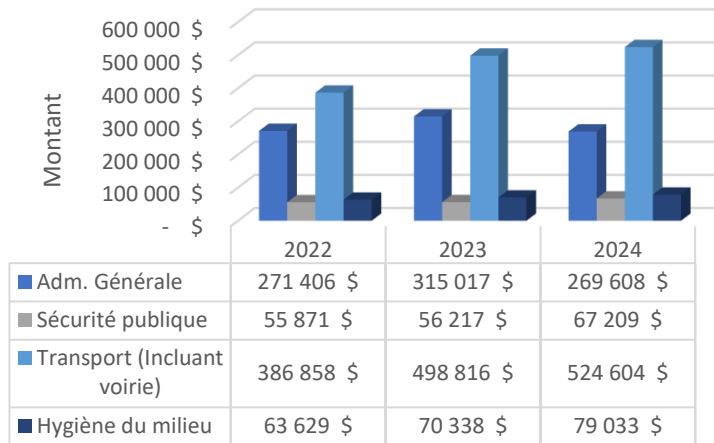
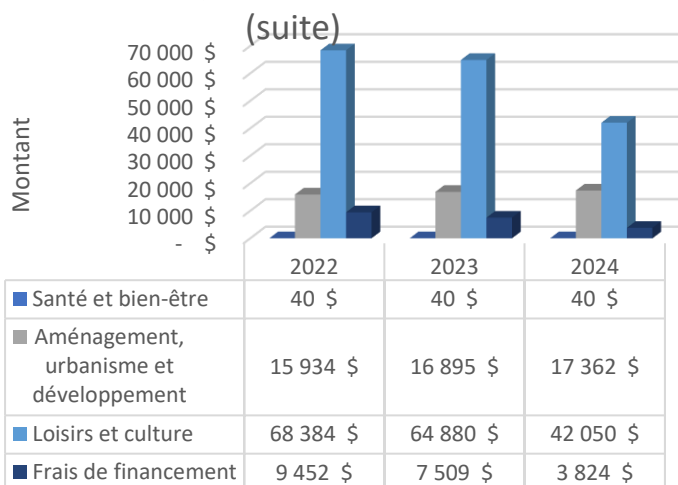


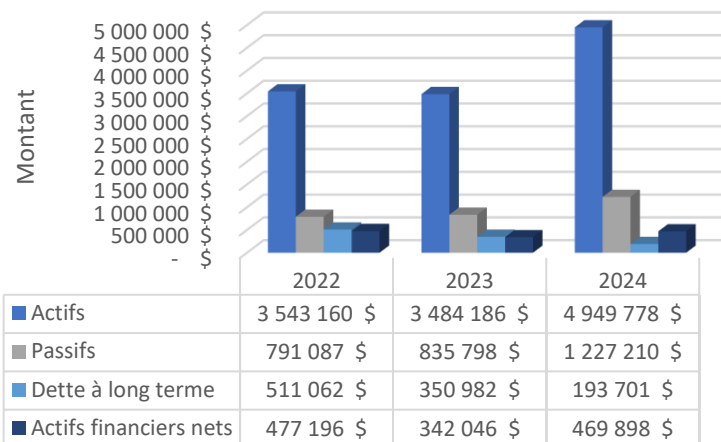
Tableau 4 / Dépenses de fonctionnement



Les **dépenses de fonctionnement** de la Municipalité ont subi une augmentation de 2.5 % par rapport à l'année financière 2023. Plus en détails, comme l'indiquent les **Tableaux 3 et 4**, les différents départements ont des dépenses semblables quand on compare l'année 2023 et 2024. Les principales augmentations sont dues aux augmentations des salaires ou des contrats divers.

LES ACTIFS ET LES PASSIFS

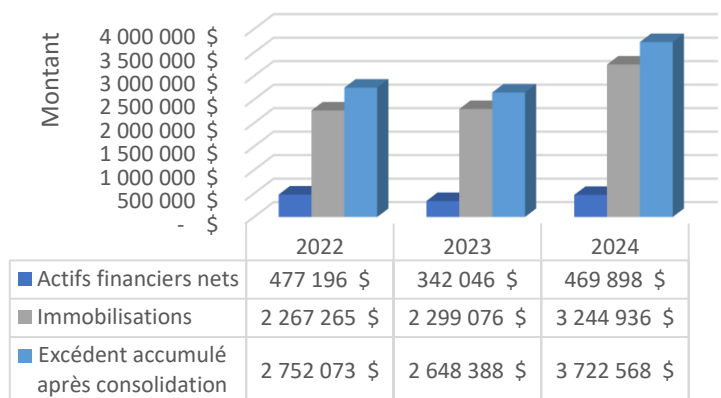
Tableau 5 / Actifs et passifs financiers



Comme l'indique le **Tableau 5**, les **actifs financiers nets** de la Municipalité ont augmenté d'environ 37 % par rapport à l'année 2023.

Une diminution de 45% est aussi examinée par rapport à la dette à long terme. Ce qui indique que la Municipalité est sur la bonne voie quant à l'acquittement de son dernier emprunt.

Tableau 6 / Actifs financiers et immobilisations



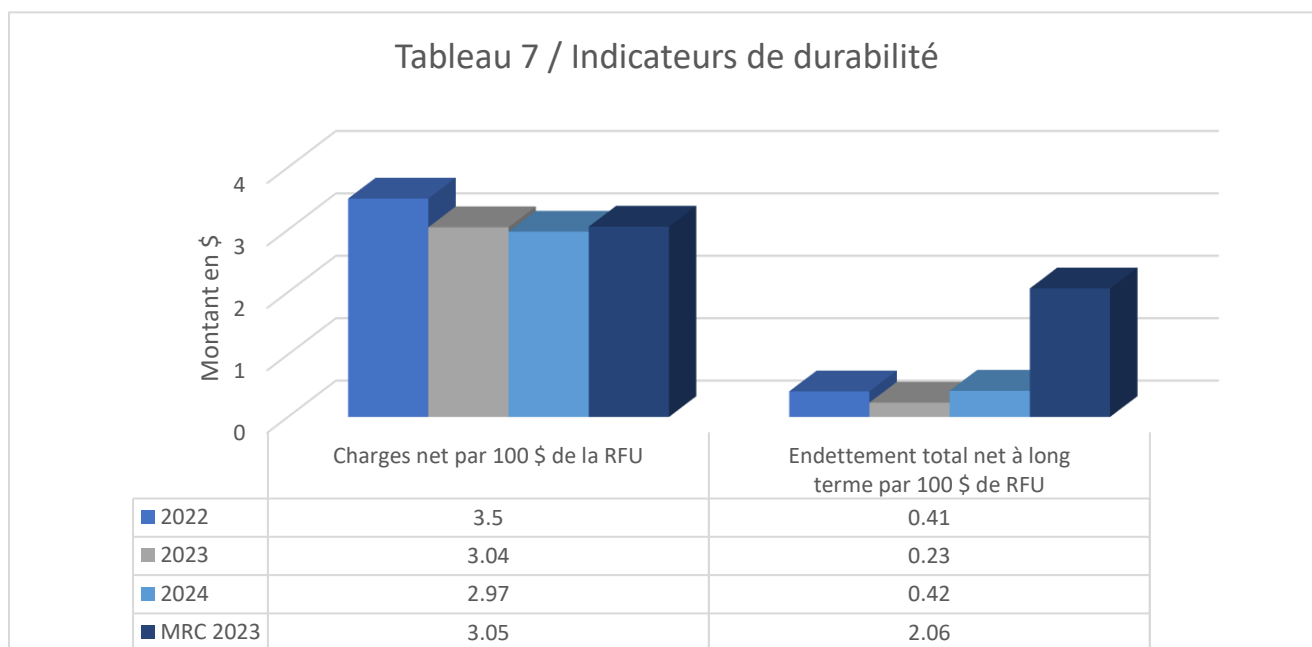
Le **Tableau 6** fait le bilan du total des **actifs financiers nets** et des **immobilisations** de la Municipalité, total qui a augmenté d'environ 37 % pour les actifs par rapport à l'année financière 2024. Ce pourcentage s'explique par les différentes subventions qui nous seront versées prochainement. Nous avons maintenant la subvention pour le Centre communautaire que nous n'avions pas avant et qui peut expliquer cette augmentation.

2) LES INDICATEURS POUR ÉVALUER L'ÉTAT DES FINANCES DE LA MUNICIPALITÉ

Plusieurs indicateurs permettent d'évaluer, sommairement, l'état des finances de la municipalité en termes de **durabilité**, de **flexibilité** et de **vulnérabilité**.

3.1 Les indicateurs de durabilité

Il s'agit de la mesure qui détermine si la Municipalité peut s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans accroître, le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal des citoyens.

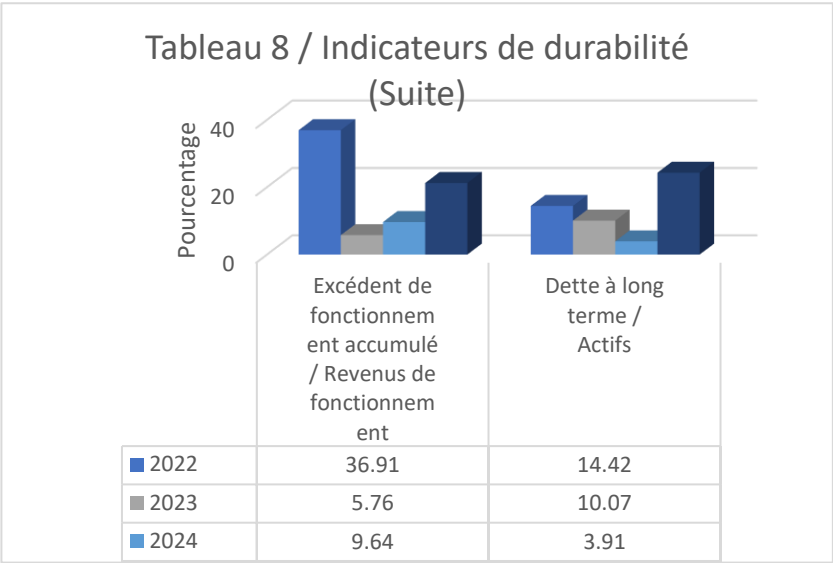


Les **charges nettes par 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU)** permettent d'observer la tendance des dépenses nettes de la Municipalité par rapport à la croissance de l'économie locale. Pour l'année financière 2024, l'on observe une diminution de cet indicateur par rapport à 2023. Cette baisse est une excellente nouvelle pour la Municipalité. Le risque que la Municipalité ne puisse s'acquitter de ses obligations financières actuelles, sans accroître son fardeau de la dette ou le fardeau fiscal des citoyens, est faible.

L'**endettement total net à long terme par 100 \$ de la richesse foncière uniformisée (RFU)** permet de mesurer l'endettement total net à long terme de la Municipalité en proportion de sa richesse foncière uniformisée. Depuis l'année 2023, l'indicateur a augmenté, mais reste quand même bien en dessous de l'indicateur de la MRC qui représente la moyenne des municipalités du Témiscouata.

Quant à l'indicateur de l'**excédent de fonctionnement accumulé** comparé aux **revenus de fonctionnement**, il représente la mesure dans laquelle les revenus annuels de la Municipalité, présents et antérieurs, ont été suffisants ou non pour couvrir le coût annuel de la prestation de services pour les citoyens.

Pour l'année financière 2024, l'on observe une augmentation de cet indicateur par rapport à l'année 2023. Avec notre surplus de cette année, la Municipalité a bonifié sa note puisque les revenus ont suffi à remplir ses obligations pour toute l'année et par le fait même renflouer les coffres pour d'éventuel déficit.

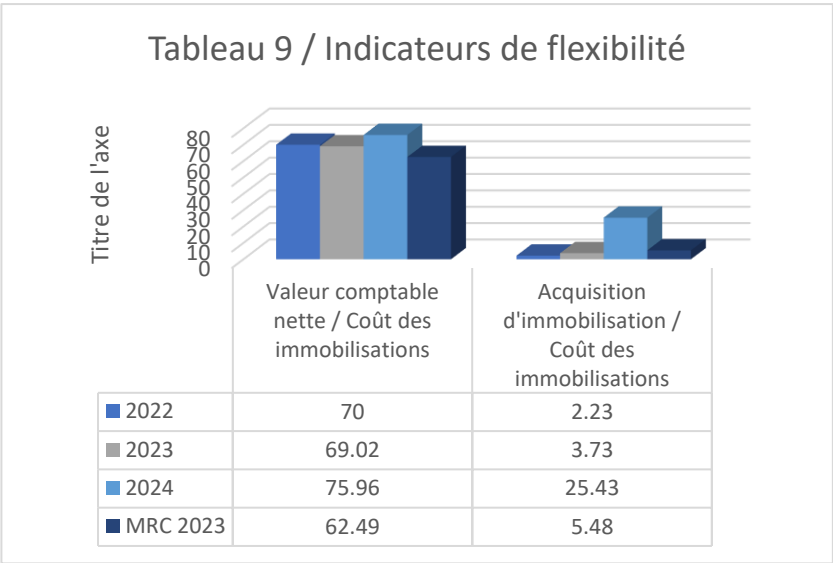


L'indicateur relatif à la **dettes à long terme** comparée aux **actifs** de la Municipalité illustre la mesure dans laquelle la Municipalité finance ses actifs par emprunt.

Pour l'année financière 2024, l'on observe une diminution de cet indicateur par rapport à l'année 2023. Ce qui est très bon signe puisque si le ratio diminue, c'est que les ressources financières de la Municipalité permettent un emprunt sans impacter de façon importante les finances de celle-ci.

3.2 Les indicateurs de flexibilité

Il s'agit de la mesure dans laquelle la Municipalité peut modifier le fardeau de sa dette ou le fardeau fiscal de ses citoyens pour s'acquitter de ses obligations financières actuelles sans compromettre sa capacité à s'acquitter de ses obligations futures.



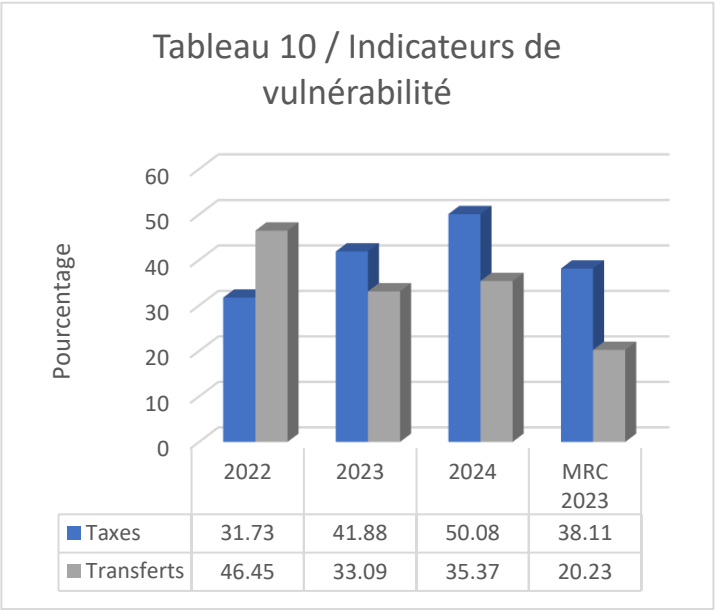
L'indicateur concernant la **valeur comptable nette** comparée au **coût des immobilisations** nous donne une indication sur la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles qui permettent à la Municipalité de fournir ses produits et services. Un ratio qui diminue augmente le risque lié à la flexibilité, car des coûts futurs devront être engagés pour la réparation ou le remplacement des immobilisations. Ce qui n'est pas le cas de la Municipalité pour qui une

augmentation est apparue pour l'année 2024.

En référence au [Tableau 9](#), l'indicateur concernant l'**acquisition d'immobilisation** comparée au **coût des immobilisations** nous donne une illustration de la mesure dans laquelle la Municipalité peut maintenir, améliorer ou renouveler ses immobilisations. Un ratio élevé démontre que la Municipalité peut combler un déficit d'entretien de ses actifs ou une expansion de sa prestation de services. Comme vous pouvez le voir le pourcentage pour l'année 2024 a beaucoup augmenté puisque nous sommes dans la construction d'un nouveau Centre communautaire et donc la Municipalité n'aura pas de frais d'entretien pour cet actif.

3.3 Les indicateurs de vulnérabilité

Il s'agit de la mesure dans laquelle la Municipalité dépend des sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence comme, à titre d'exemples, la péréquation, les subventions gouvernementales, les redevances de la MRC de Témiscouata, etc.



Comme l'indique le [Tableau 10](#), la Municipalité dépendait fortement du transfert de sources monétaires extérieures pour l'équilibre de ses finances et ce, comparé aux revenus qu'elle retire de la perception de la taxe foncière auprès des citoyens.

Encore cette année, la tendance se maintient pour l'année 2024 où l'on observe un taux de 35.37 % de revenus de transfert comparativement à un taux de 50.08 % de la taxe foncière. Les subventions n'ayant toujours pas assez remontées nous devons compter sur chaque citoyen et citoyenne pour payer les obligations de la Municipalité.

Toujours selon les dernières données disponibles pour l'exercice financier 2024 de la MRC de Témiscouata, nous observons que dans les autres Municipalités la tendance est la même. Cet exercice nous démontre clairement que les finances de la Municipalité sont assujetties à des sources de financement qui sont variables et sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

3) La rémunération des élus

	Rémunération 2024 (salaire net)	Allocation de dépenses 2024
Maire : Mario Patry	7 058.75 \$	3 529.37 \$
Conseillers(ères) : André St-Pierre	1 682.76 \$	841.38 \$
Karole Thibault	1 682.76 \$	841.38 \$
Claude Patry	1 682.76 \$	841.38 \$
Denis Sansoucy	1 776.25 \$	888.12 \$
Marcel Tringle	1 682.76 \$	841.38 \$
Denis Patry	1 682.76 \$	841.38 \$

4) Conclusion

En terminant, après analyse du rapport financier pour l'exercice financier 2024 de la Municipalité, je ne peux que conclure en disant que la Municipalité, est en excellente santé financière. Un surplus de 52 211 \$ est plus qu'acceptable et agréable pour les finances de la Municipalité.

Je profite donc de cette occasion pour remercier mes collègues, les conseillères et conseillers municipaux pour le travail accompli tout au cours de l'année 2024 et qui se poursuit. Comme vous le constaterez à la lecture des données du rapport financier 2024, notre but premier et notre souci constant est d'assurer une saine gestion des deniers publics que vous nous confiez et ce, dans un objectif de développement et d'une bonne qualité de vie pour la communauté Athanasoise.



Mario Patry, maire
ce 8 juillet 2025